Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 72 (1963)
Heft: 8

Rubrik: Conférence d'automne des présidents de section

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

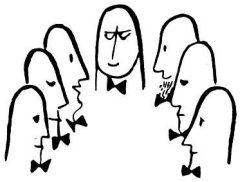

CONFÉRENCE D'AUTOMNE DES PRÉSIDENTS DE SECTION

La Conférence nationale des présidents de section et de leurs collaborateurs, à laquelle 130 délégués, représentant une cinquantaine de sections ont participé, s'est tenue à Berne les 16 et 17 novembre 1963.

Travail en groupes

La première partie de la séance fut réservée au travail en groupes. Trois thèmes figuraient à l'ordre du jour: *Service de la transfusion de sang, Croix-Rouge et Protection civile, Préparatifs en prévision de l'accueil de réfugiés en Suisse.*

Dirigeant les discussions consacrées au *Service de la transfusion de sang,* le Dr Ph. Andereggen, membre du Comité central commenta le rapport présenté par le Dr A. Hässig, directeur du Laboratoire central, rapport qui fait état des travaux récents effectués par le service de transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse dans le secteur pratique et scientifique.

La latitude fut laissée aux représentants des sections et des centres de transfusion régionaux de poser des questions relatives aux problèmes qui les intéressent plus particulièrement. Ces problèmes concernent principalement l'organisation des centres et le recrutement des donneurs de sang.

Les deux autres thèmes figuraient au programme à la demande même des sections de Zurich et de Winterthour.

Sous le titre *Croix-Rouge et Protection civile,* M. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse rappela que la loi fédérale sur la protection civile du 23 mai 1962, entrée en vigueur le 1er janvier 1963 contient diverses prescriptions présentant un intérêt particulier pour notre institution. Il s'agit entre autres de la part que la Croix-Rouge suisse sera appelée à prendre dans l'application des mesures préconisées en vue d'assurer la protection de la population civile en temps de guerre. Pour rendre cette collaboration possible, la Croix-Rouge suisse a procédé l'an dernier à une revision totale de ses statuts. La participation de la Croix-Rouge suisse doit en particulier porter sur la formation de personnel soignant auxiliaire, la formation de secouristes demeurant l'affaire de l'Alliance suisse des Samaritains. La Croix-Rouge suisse est également appelée à participer à l'information du public sur les dangers qu'il pourrait courir et les possibilités de se protéger. Elle se préoccupe en outre d'organiser un service de la transfusion de sang en faveur de la population civile et soutiendra aussi la diffusion des prescriptions les plus importantes de la IVe Convention de Genève parmi les membres des organismes de protection civile et la population civile en général.

Quant aux *Préparatifs à entreprendre en prévision de l'accueil de réfugiés en Suisse,* il s'agit là, souligna le Dr H. Bürgi, médecin-chef de la Croix-Rouge qui présidait les débats du groupe III, d'une tâche nouvelle que la Croix-Rouge suisse a accepté d'assumer sur demande de la Division de Police du Département fédéral de Justice et Police.

En cas d'arrivée de réfugiés dont le nombre n'excéderait pas un millier, la Croix-Rouge suisse assurerait leur accueil et leur assistance provisoires dans des Centres frontaliers d'accueil pouvant héberger chacun 300 personnes environ et qui seraient installés et exploités par les membres des Colonnes Croix-Rouge, secondés par des collaborateurs bénévoles des sections locales de la Croix-Rouge suisse. Ces dernières, en effet, seraient responsables des Centres sis sur leur rayon d'activité.

A cette première phase, dont la durée n'excéderait pas une dizaine de jours, pourrait venir se greffer une seconde étape, c'est-à-dire l'hébergement des réfugiés dans des hôtels, pensions, homes situés à l'intérieur du pays. Cette seconde phase également serait confiée aux sections Croix-Rouge.

Dans ces conditions, il est nécessaire que les tâches incombant aux Colonnes Croix-Rouge et aux sections régionales de la Croix-Rouge suisse fassent l'objet de directives dont le projet a servi de base de discussions.

La première partie de la Conférence des Présidents se termina sur la présentation de deux nouveaux films tournés dans le cadre du Centenaire de la Croix-Rouge: « Pourquoi pas vous », réalisé par la Croix-Rouge suisse et « Croix-Rouge sur fond blanc », produit par le Comité international de la Croix-Rouge.

Les participants se réunirent à nouveau le dimanche matin, en séance plénière.

Le professeur A. von Albertini donna pour commencer quelques informations relatives aux actions d'entraide actuellement en cours, aux manifestations commémoratives du Centenaire de la Croix-Rouge et au Congrès du Centenaire de la Croix-Rouge internationale qui eut lieu à Genève du 2 au 11 septembre dernier. Le président renseigna également les participants sur l'état des nouvelles constructions de la Croix-Rouge suisse actuellement en chantier et signala enfin que le Conseil de Direction, qui a tenu séance à Berne le 31 octobre 1963, a accepté la demande d'affiliation de la Société suisse de sauvetage en qualité de cinquième institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse.

Recrutement de membres et de collaborateurs 1963

L'assemblée prit connaissance du rapport présenté par la Commission pour le *recrutement de membres et de collaborateurs,* rapport qui fait état des résultats enregistrés jusqu'ici à l'issue de la campagne lancée au printemps dernier dans le cadre du Centenaire de la Croix-Rouge.

Alors que cette action aurait dû avoir un caractère réellement national et que l'information et la propagande générales ont été menées dans ce sens, un tiers des sections environ n'y ont point participé ou en ont renvoyé l'organisation à cet automne. Certaines sections se sont limitées à ne solliciter l'adhésion que de membres cotisants ou d'une seule catégorie de collaborateurs, tels les donneurs de sang en particulier.

La statistique établie par les soins de la Commission a été élaborée sur la base des rapports de 42 sections. Elle fait état des résultats suivants:

Nouveaux collaborateurs inscrits	4269
Nouveaux membres individuels	2779
Nouveaux membres collectifs	83
Total des nouvelles adhésions enregistrées	7131

Parmi les collaborateurs bénévoles, les donneurs de sang sont de loin les plus nombreux avec un effectif de 2799. Les autres inscriptions se répartissent sur les quatre autres catégories proposées: *assistantes bénévoles (263), auxiliaires-hospitalières (555), membres du Service Croix-Rouge (47), samaritains (605).*

L'augmentation générale de l'effectif des membres et des collaborateurs bénévoles est de 1,32 ‰ pour l'ensemble du pays, soit:

1,58 ‰ pour la Suisse alémanique
1,78 ‰ pour la Suisse romande
3,06 ‰ pour la Suisse italienne

Les résultats atteints varient beaucoup de section à section. Ces différences proviennent en grande partie de la manière dont l'action a été préparée et lancée sur le plan local. Le résultat le plus élevé a été enregistré par la section de Bâle-Ville qui a recueilli 1193 inscriptions et vient en troisième rang avec le chiffre proportionnel de 5,28 ‰ (nouvelles inscriptions par rapport au nombre d'habitants). La section de Martigny vient ici en tête avec un chiffre de 11,88 ‰ (donneurs de sang en majorité), suivie de la section de Mendrisiotto qui occupe le 2e rang avec un chiffre de 8,72 ‰.

Comparativement aux espoirs formulés lors du lancement de l'action, ces résultats sont quelque peu décevants. Il est toutefois permis de penser qu'ils ne sont pas définitifs et les sections sont invitées à ne pas relâcher leurs efforts en vue d'accroître progressivement leurs effectifs de membres cotisants et de collaborateurs bénévoles.

Par ailleurs, il est indubitable, et des faits concrets le prouvent d'ores et déjà, que cette campagne aura suscité dans notre population un regain d'intérêt envers la Croix-Rouge suisse et ses activités.

Appels de fonds

L'ordre du jour de la Conférence comportait également la présentation du rapport final concernant les résultats de la Collecte de mai 1963 organisée comme de coutume par la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des Samaritains.

Ces résultats sont nettement plus élevés que ceux des années précédentes, conséquence certaine du « climat » favorable créé par le lancement de la campagne de recrutement dont l'organisation précéda de peu celle de notre traditionnelle collecte annuelle. Par ailleurs, de nombreux cantons, villes et communes ont accordé cette année à notre organisation des « contributions extraordinaires du Centenaire » qui à elles seules se sont élevées au total de 262 000 francs.

Une seule section n'a point participé à la Collecte de mai, mais a toutefois signalé l'octroi d'une contribution cantonale et le produit brut de l'action atteint un demi-million de plus que l'an dernier: 2 034 025 fr. 66 contre 1 547 696 fr. 31.

Dans sa séance du 31 octobre 1963, le Conseil de Direction a décidé de verser au Fonds de réserve des sections le 5 %, soit 53 513 fr. 90, de la part revenant à l'organisation centrale de la Croix-Rouge suisse et qui s'élève à 1 070 278 fr. 03.

*

Avant de déclarer la séance close, le professeur A. von Albertini remercia les présidents de section et leurs collaborateurs du travail qu'ils fournissent sur le plan local et les invita à poursuivre leurs tâches avec un élan sans cesse renouvelé.